

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020182

144781

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3339

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELMOUHAFOU ABDELLATEF

16/03/1958

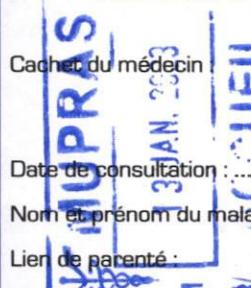
Date de naissance : 16/03/1958

Adresse : 41 LOT ESSAFA ZOUBIR CASABLANCA

Maroc

Tél. : 0664042549 Total des frais engagés : 363,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Dr. ELLATEF Mohamed

Médecin Généraliste  
Lot Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2  
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oufa  
Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Date de consultation : 13/01/2023

Nom et prénom du malade : ELMOUHAFOU ABDELLATEF

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ALD

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 03/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30-12-2022			150,00	<p>Dr. EZZATE M. M. Généraliste 2 Médecin Dentiste Imm. 19 App. 2 Lot Al Faran Dcim. 19 App. 2 RDC Bd. Al Fath Hay Oulfa Casablanca - Tel: 0522 65.00 18</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AN-NIA Quartier Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa Casablanca - Tel: 0522 93 46 77	30/12/22	213.30

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES		RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES													
Le praticien	LOT N°:	Le praticien	LOT N°:												
Importante	UT. AV:	Le praticien	Le praticien												
Veuillez joindre	PPV (DH):	soins.	soins.												
SOINS	40,00	Nature des soins	Nature des soins												
<b>MONTANTS DES SOINS</b>															
LOT : 220507 EXP : 04/2025 PPV : 42,70DH															
PARANTAL® 1g PPV 14DH60 EXP 10/2024 LOT 100523															
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>															
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553
H	25533412	21433552													
D	00000000	00000000													
B	00000000	00000000													
G	35533411	11433553													
<b>MONTANTS DES SOINS</b>															
<b>DATE DU DEVIS</b>															
<b>DATE DE L'EXECUTION</b>															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION															

# DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

30 - 12 - 2022

Casablanca, le : الدار البيضاء. في:

Dr. EL DOURHATI AMINE

40.00

SV

PP

20 + 10 x 00

SV

116.00

21

Sophia 19 (18.10)

42.70

22

10 x 00

22

23

SV

18.10

PHARMACIE AN-NIA  
otissement Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa  
asblanca - Tél: 0522 93 46 21

Dr. BEHATE Mohamed

Médecin Généraliste

Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2

RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa

Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

بغزنة الفرج-الضاحي. العمارة 19 الشقة 02 الطابق العلوي. شارع الليمون الحاج فاخ امتداد الالفة - بيساسفة 20190 الدار البيضاء  
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

NU. 60

213.30

~~PIAR PHARMACEUTICALS~~  
otissement Assifa - Km 16, 93 1000  
Casablanca - Tel: 0522 93 40 22

~~Dr. BEHATE M'hamed  
Médecin Généraliste  
Lot. Al Farah Doha Iimm. 19 April. 2  
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulifa  
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18~~

